



Dernière modification : 20/10/2015, 04/05/2018, 23/10/2018
Rédacteur : CBT Gestion

Principes ESG

Les critères ESG permettent d'évaluer la qualité de la Politique de Responsabilité Sociale menée par chaque entreprise (RSE) et contribuent ainsi à la croissance du développement durable dans toutes ses dimensions.

Les initiales composant le sigle ESG désignent trois critères :

- Le critère Environnemental, relatif aux impacts directs ou indirects de l'activité des émetteurs sur l'environnement. (Par exemples : gestion des déchets ; exploitation des ressources naturelles ; lutte contre le changement climatique ...)
- Le critère Social, est relatif aux impacts des émetteurs sur l'ensemble des parties prenantes, salariés, fournisseurs, société civile ... (Par exemple : conditions de travail dans la chaîne fournisseurs ; dialogue social ; parité homme-femme...)
- Le critère de Gouvernance qui rassemble l'ensemble des règles qui régissent la manière dont l'entreprise est dirigée et contrôlée. Il répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise, tels que les actionnaires ou les dirigeants, et pose les règles et les procédures de prise de décision. (Par exemple : rémunération des dirigeants ; lutte contre la corruption, transparence vis-à-vis de l'actionariat)

Démarche générale de CBT GESTION concernant la prise en compte des critères ESG

CBT gestion effectue une notation interne des sociétés selon des critères ESG. Cette notation comprend 5 niveaux de D, le plus faible, à DDDDD le plus élevé. Pour déterminer cette notation, CBT Gestion s'appuie sur les scores ESG fournis par la société Sustainalytics via le fournisseur d'information Morningstar. Les sociétés impliquées dans certaines activités, telle que la production d'armes controversées par exemple, sont systématiquement affectées de la note D. La notation finale CBT Gestion est alors une fonction des notes globales et « détaillées » (environnementale, sociale et gouvernance) ; L'objectif étant de détecter les sociétés qui pourraient avoir un mauvais comportement tant d'un point de vue global que sur l'une des trois grandes familles de critères.

Liste des OPC prenant en compte les critères ESG

Les OPC de CBT gestion prenant en compte des critères ESG sont les OPC gérés en titres de capital. En Octobre 2018, le seul OPC concerné est le fonds « CBT EURO SD ». Cet OPCVM représente 12% des encours sous gestion de CBT Gestion¹.

Information des investisseurs

CBT Gestion fournit les informations relatives à sa politique ESG sur son site Internet (<http://www.cbtgestion.com/documentation-reglementaire/>). Ces informations sont mises à jour annuellement.

¹ Données à octobre 2018



Dernière modification : 20/10/2015, 04/05/2018, 23/10/2018
Rédacteur : CBT Gestion

Adhésion de l'entité et/ou des OPC concernés à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à la prise en compte des critères ESG

CBT Gestion n'adhère à aucun(e) charte, code, initiative et label relatif à l'intégration des critères ESG.

Description des risques ESG

Les données utilisées pour calculer la note interne ESG proviennent de Sustainalytics. Il y a deux types de données : des notes et des indicateurs de controverses.

Risques liés aux controverses

Les indicateurs de controverses nous permettent de savoir d'une part si une société fait face à un niveau de controverse donné (de nul à sévère (ex : procès en cours concernant un problème de pollution, de travail d'enfants, ...)) et de savoir dans quelle proportion du chiffre d'affaire une société est impliquée dans une activité pouvant faire l'objet d'une controverse (armement non conventionnel, tabac, alcool, loisirs adultes, ...).